

Les variétés de melon pour la campagne 2017

Le choix de la variété est prépondérant dans la réussite de la culture.

Il faut choisir une variété adaptée aux différents créneaux et aux conditions pédoclimatiques de son exploitation.

Le choix variétal influence aussi la lutte contre les bio-agresseurs : Haute résistance (HR) ou Résistance Intermédiaire (IR) au fusarium race 1-2, aux oïdiums, à la colonisation par le puceron *Aphis gossypii*.

Chaque année, la liste variétale

melon « Sud Ouest » est élaborée à partir des observations réalisées par le Groupe Technique Sud Ouest et les centres expérimentaux du bassin (CEFEL et Invénio).

Comme les années précédentes, peu de nouvelles variétés apparaissent dans la dernière colonne du tableau : la filière est elle de plus en plus exigeante sur les critères de sélection ?

Pour 2017, seules trois variétés ont été inscrites dans la colonne « variétés nouvelles » : Kénobi, Quincy et Fougue.



Pour les 3 variétés nouvelles à essayer en 2017 :

- Kénobi (Nunhems) : variété à fruits écrits de belle présentation et de bonne qualité gustative. La variété est précoce et productive. Attention ! Elle manque de vigueur et elle est sensible au dépérissement de plantes et au sclérotinia.

- Quincy (Clause) : variété à fruits écrits. C'est une variété à cycle court et à récolte groupée. Elle a un bon comportement au greffage. Attention ! Le calibre des fruits peut être fort, les écritures instables. Le fruit peut jaunir vite à maturité.

- Fougue (Séminis) : variété à fruits écrits de bonne qualité gustative. La variété est productive et elle a un bon comportement vis-à-vis des dépérissements de plantes (IR Fom 1-2). Attention ! Les fruits peuvent être gros avec une écriture dense et le pédoncule fin. Le cycle de la variété est long.

Pour les variétés du créneau abris, comme elles ne sont pas IR Fom 1-2, le conseil est de les planter greffés. Le porte greffe peut être une courge, à ce moment là, les risques fusariose sont presque nuls du fait de la résistance du porte greffe.

Pour les variétés nouvelles, le conseil est de limiter les surfaces

plantées. En effet, ces variétés ont été observées en expérimentation ou bien chez des producteurs mais elles ont été observées sur peu de campagnes. En ce qui concerne Kénobi, il n'a pas fait l'objet d'expérimentation au CEFEL et à Invénio mais a juste été observé en parcelles de producteurs.

Variétés conseillées	Variétés tolérées	Variétés nouvelles
Abris : plantation à partir du 10 mars		
Arapaho greffé (Syngenta)	Gandalf greffé* (Nunhems)	Quincy greffé* (Clause)
Chenilles précoces : plantation à partir du 15 mars		
Sunlight (Séminis)	Gandalf (Nunhems) Godiva* (Syngenta) Strato (Clause)	Kénobi (Nunhems) Quincy (Clause)
Chenilles semi-précoces : plantation à partir du 5 avril		
Arapaho (Syngenta) Silvio (Clause) Strato (Clause) Sunlight (Séminis)	Arum (Nunhems) Escobar (Clause) Fantin (Clause) Fortal* (Nunhems) Maltèse (Nunhems) Pendragon (Syngenta)	
Bâches : plantation à partir du 20 avril		
Arapaho (Syngenta) Arum (Nunhems) Maltèse (Nunhems) Marveen (Nunhems)	Artorius (Syngenta) Fantin (Clause) Félino (Clause) Estéban (Clause) Fortal* (Nunhems)	
Plein champ précoce: plantation à partir du 5 mai		
Arum (Nunhems)	Batista (Clause) Brutus (Syngenta) Délibel (Nunhems) Félino (Clause) Fortal* (Nunhems) Gaspar (Clause) Hugo (Clause) Match (Syngenta) SV6556MC (Séminis)	
Plein champ saison : plantation à partir du 25 mai		
Délibel (Nunhems)	Avalonia* (Syngenta) Escorial (Rijk Zwaan) Fortal* (Nunhems) Gaspar (Clause) Gustabel (Nunhems) Hugo (Clause) Match (Syngenta) Perseus* (Clause) SV6556MC (Séminis)	Fougue* (Séminis)
Plein champ arrière saison : plantation à partir du 20 juin		
Arum (Nunhems) Maltèse (Nunhems)	Arymo (Séminis) Cisco (Clause) Félino (Clause) Fortal* (Nunhems) Match (Syngenta)	

Légende :

Nom de la variété = fruits à écorce lisse ;

Nom de la variété = fruits à écorce écrite; Nom de la variété = charentais verts; * = variétés IR Fom 1-2

Pour tout complément d'information, la liste « Variétés melon 2017 – Bassin Grand Sud Ouest » est téléchargeable sur le site de la Chambre d'Agriculture : www.agri82.fr

Sylvie Bochu
Chambre d'Agriculture de Tarn et Garonne

